

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil Communautaire des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2022 (hors excédents antérieurs) s'établissent comme suit :

| | 2022 | 2021 |
|-----------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Résultat de Fonctionnement | 741 132,62 € | 1 268 548,42 € |
| Résultat d'Investissement | - 405 131,88 € | - 74 453,05 € |
| Résultat Global de Clôture | 336 000,74 € | 1 194 095,67 € |

1. Section de Fonctionnement

| CHAPITRE | LIBELLÉ | DÉPENSES | RECETTES |
|---------------|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 1 841 299,28 € | |
| 012 | Charges Personnel | 4 129 575,14 € | |
| 65 | Autres charges de gestion | 5 496 325,60 € | |
| 014 | Atténuation de produits | 4 768 008,74 € | |
| 66 | Charges financières | 129 107,72 € | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 208 325,34 € | |
| 042 | Amortissements | 542 689,51 € | |
| 70 | Produits des services | | 905 244,45 € |
| 73 | Impôts et Taxes | | 13 649 136,19 € |
| 74 | Dotations, subventions, | | 2 861 415,22 € |
| 75 | Autres produits de gestion | | 42 331,68 € |
| 77 | Produits exceptionnels | | 85,34 € |
| 78 | Reprise sur provisions | | 356 900,00 € |
| 013 | Atténuation de charges | | 41 351,07 € |
| TOTAUX | | 17 115 331,33 € | 17 856 463,95 € |

Note synthétique - Compte Administratif 2022

1.1. Recettes de fonctionnement

La Communauté de Communes perçoit les impôts « ménages » : taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

les taux d'imposition ménages 2022 sont restés identiques à ceux de 2021

- Taxe foncière bâtie : 3,00 %
- Taxe foncière non bâtie : 5,41 %

Depuis 2022 la CCDH ne perçoit plus la taxe d'habitation suite à la suppression de cette dernière (seule la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuera à être perçue à partir de 2023). En contrepartie elle perçoit une fraction de TVA équivalente au produit antérieur mais avec une évolution dynamique.

A noter que la Communauté perçoit en sus la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère, en 2022 elle la percevait en lieu et place du SIREDOM et le taux était de 9,22 % contre 8,58 % en 2017.

La Communauté perçoit également en matière de fiscalité économique la Cotisation Foncière des Entreprises dont elle vote le taux. Ce taux en 2022 était de 26,38 % (inchangé par rapport à 2021). Elle perçoit également le produit d'autres impositions économiques : la CVAE, l'IFER et la TASCOT, impositions dont elle ne maîtrise ni l'assiette ni le taux.

En 2022, la CCDH a également perçu notamment :

- 905 244,45 € de produit des services (centre de loisirs, petite enfance)
- 2 861 415,22 € de dotation de compensation de fiscalité (1 300 M € pour la fiscalité économique) et de subvention de fonctionnement CAF notamment.
- 356 900,00 € de reprise de provision qui n'avait plus lieu d'être.

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 1 841 299,28 € de charges à caractère général : prestations de services, études, fluides, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures, ;
- 4 129 575,14 € de masse salariale ;
- 5 496 325,60 € de subventions aux associations (Phare), indemnités élus, subvention CIAS, participations aux organismes dont le SIREDOM (avec le produit de la TEOM) et le Syndicat de l'Orge, ainsi qu'Hudolia ;
- 4 768 008,74 € concernant le reversement de l'attribution de compensation, du FPIC et du FNGIR
- 129 107,72 € de charges financières (intérêts des emprunts) ;
- 208 325,34 € de charges exceptionnelles dont 150 000,00 € de trop perçu de la CAF
- 542 689,51 € de dotations aux amortissements

Note synthétique - Compte Administratif 2022

2. Section investissement (hors Restes A Réaliser)

| CHAPITRE | LIBELLE | DEPENSES | RECETTES |
|---------------|--|-----------------------|-----------------------|
| 10 | Dotations Fonds divers réserves | | 1 100 404,82 € |
| 040 | Opérations d'ordre | | 542 689,51 € |
| 16 | Remboursement d'emprunt et cautionnements reçus | 523 220,18 € | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 89 493,17 € | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 093 380,83 € | |
| 23 | Immobilisations en cours | 71 769,37 € | |
| 27 | Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé | 311 875,00 € | |
| 13 | Subvention d'investissement | | 41 512,34 € |
| TOTAUX | | 2 089 738,55 € | 1 684 606,67 € |

2.1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 684 606,67 € et sont constituées :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 pour combler le déficit d'investissement
- des amortissements de l'exercice ;
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement ;
- des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département) ;

2.2. Dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 523 220,18 € en 2022.

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

- Mise en place du parcours touristique en réalité augmenté : 38 478 €
- Matériels et licences informatiques : 14 733 €
- Pôle Petite Enfance : études : 47 000 €
- Etablissements d'accueil du jeune enfant : 25 239 €
- Travaux Accueils de Loisirs :
 - Dourdan (réfection toiture, porte,,,) : 67 612€
 - Les Granges le Roi (réfection) : 121 021 €
- Travaux stades :
 - Dourdan (rénovation et création vestiaires, access..) : 150 215 €
 - Saint Chéron (mise en place arrosage et changement éclairage) : 85 528 €
 - Breux Jouy (clôture et éclairage) : 85 832 €
- Travaux Gymnases:
 - Closeaux : AMO Préau, relamping : 156 527€
 - Ventura : tisanerie, sol escrime, régulation chauffage.... 168 263 €
 - Billault : réparation fuite toiture, système de régulation chauffage et éclairage : 53 341 €

Note synthétique - Compte Administratif 2022